

Le 28 septembre 2016

Monsieur David Toussaint
Ville de Brownsburg-Chatham
300, rue de l'Hôtel-de-Ville
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 3B4

Objet : Questions et commentaires sur la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour l'agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham (Dossier 3211-04-058)

Monsieur,

À la suite de la réception de l'addenda à l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet d'agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham (dossier 3211-04-058) le 26 août 2016, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a procédé à la consultation des différents ministères concernés, afin d'établir la recevabilité de l'étude d'impact produite.

À la lumière de cette consultation, quelques éléments demandent à être précisés avant la transmission du dossier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'ouverture de la période d'information et de consultation publiques. Ces éléments sont les suivants et réfèrent aux réponses fournies dans l'addenda :

- À la question QC-1 l'initiateur devait présenter des variantes dans la solution retenue, de même que dans l'aménagement des quais. L'initiateur doit donc présenter au moins une variante du projet qui réduirait les pertes d'habitats aquatiques. Celle-ci peut, par exemple, impliquer un positionnement différent des quais. L'initiateur doit justifier l'option choisie par rapport à la (les) variante(s) étudiée(s).
- À la question QC-9, le dépôt du document « Méné laiton (*Hybognathus hankinsoni*) (151-07844-00_ÉIE_Agrandissement marina_Chapitre6_20151102.docx), espèce susceptible » est requis.

...2

- À la question QC-17 c), l'initiateur reconnaît dans sa réponse que l'augmentation de la circulation nautique pourrait affecter l'habitat du poisson et la faune aquatique. Cependant, il émet un doute au sujet de l'impact de la circulation nautique sur la biodiversité du secteur et démontre des difficultés à isoler l'effet de l'agrandissement de la marina sur le comportement du poisson. L'initiateur doit documenter les effets potentiels de la circulation nautique sur le poisson et la biodiversité et expliquer les éléments qui soutiennent son affirmation. À cet égard, mais sans s'y restreindre, la toxicité des sédiments (en présence d'hydrocarbures) et leurs effets sur les œufs et les alevins doit être mieux définis; l'impact des vagues sur l'habitat du poisson et celui des bruits anthropiques sur le comportement ou le stress des poissons doivent être décrits. Des études scientifiques doivent être citées à titre de référence.

Il est également demandé à l'initiateur de transmettre au Ministère le fichier de forme ayant servi à produire la carte de répartition des espèces exotiques envahissantes observées dans la zone à l'étude.

Dans l'objectif de compléter la procédure d'évaluation environnementale de votre projet dans les meilleurs délais et d'entreprendre la période de consultation publique à la mi-décembre 2016, l'obtention des informations ci-dessus est souhaitée pour la mi-octobre 2016.

D'autre part, je souhaite vous informer que les compensations pour les pertes temporaires et les pertes permanentes dans l'habitat du poisson doivent être réalisées le plus près possible du site des impacts. Ainsi, l'aménagement d'une passe à anguille au barrage Carillon n'est pas la solution optimale. L'initiateur est donc invité à amorcer une réflexion concernant les autres alternatives de compensations possibles à proximité du site des travaux.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez joindre M^{me} Annie Ouellet, de notre direction, au numéro de téléphone 418 521-3933, poste 4674, ou par courriel à : annie.ouellet@mddelcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Hervé Chatagnier